



CERTIFICATION
*Technicien Supérieur
des Forces de Ventes*
Titre homologué RNCP
Niveau III

CONSEILLER(ERE) FINANCIER (en Contrat de Professionnalisation)

Acteur de la chaîne commerciale Grand Public, vous informez et conseillez une clientèle de particuliers sur les produits et services de la Banque Postale, dont vous assurez la promotion et la vente.

Dans le cadre des objectifs des services financiers en matière de développement et de qualité de service, vous fidélisez la clientèle existante et recherchez de nouveaux clients

■ Les étapes de formations

- ✓ L'environnement du conseiller financier
- ✓ La démarche commerciale du conseiller financier
- ✓ Le métier de conseiller financier
- ✓ La maîtrise du poste

■ Compétences à acquérir

- ✓ Connaître le rôle et les activités des différents acteurs
- ✓ Être capable d'utiliser les outils et logiciels
- ✓ Connaître la technicité des produits financiers
- ✓ Identifier sa concurrence
- ✓ Maîtriser les techniques de vente
- ✓ Présenter et argumenter les produits et services
- ✓ Conseiller ses clients
- ✓ Analyser le besoin et le risque client
- ✓ Recherche du résultat et de la performance

■ Profil

- ✓ Etre autonome
- ✓ Etre attiré(e) pour la fonction commerciale
- ✓ Porter un intérêt soutenu pour le secteur financier

■ Conditions d'admission

- ✓ Etre âgé(e) de 20 à 25 ans au 1^{er} octobre 2012
- ✓ Permis B indispensable (mobile sur la région)
- ✓ Etre titulaire au moins d'un Bac + 2

■ Modalités d'inscription

- ✓ Participer à une réunion d'information et à un entretien préalable.
- ✓ Constituer un dossier de candidature avec lettre de motivation, CV, objectifs visés, pré-projet professionnel.
- ✓ Sélection à partir de tests, entretien de motivation, positionnement par rapport aux différents modules de formation, évaluation des démarches effectuées.

■ Déroulement de la formation

- ✓ Dates : **d'octobre 2012 à octobre 2013.**

■ Statut du salarié

- ✓ Le salarié sous contrat de professionnalisation bénéficie de l'ensemble des dispositions applicables aux autres salariés de l'entreprise dans la mesure où elles sont compatibles avec les exigences de sa formation. Il bénéficie d'un salaire et de congés annuels.
- ✓ Il est également tenu d'adopter tant en Centre de Formation qu'en entreprise, un comportement conforme à celui d'un salarié (investissement dans le travail, ponctualité, présentation,...).

■ Rémunération

Publics	% du SMIC	Au moins titulaires d'une qualification, d'un titre ou d'un diplôme à finalité professionnelle de niveau bac pro
De 21 à 25 ans	70 %	80 %
26 ans et +	85 % du minimum conventionnel mais au minimum 100 % du SMIC	<i>✓ Les montants de rémunérations sont calculés à compter du premier jour du mois suivant le jour où le titulaire du contrat atteint l'âge indiqué. ✓ En pourcentage du SMIC en vigueur, ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable.</i>

■ Validation

- ✓ 3 épreuves professionnelles de négociation
- ✓ Contrôles continus de connaissances
- ✓ Mémoire professionnel : développement d'une problématique commerciale
- ✓ Acquis en entreprise

■ Contacts

Responsable : Marie-Pierre BACHELET (Tél : 02.35.52.45.49)

Assistante : Lysiane LEBRET (Tél : 02.35.52.45.43)

Email : lysiane.lebret@ifa-rouen.fr